

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancrey : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005121

Rapport n°1.2.3 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 17 emplois et évolution d'un emploi auprès du Département Eau et Assainissement

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 17 emplois et évolution d'un emploi auprès du Département Eau et Assainissement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Résumé :

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement le 1^{er} janvier 2018 et au dimensionnement des services adoptés à cette occasion, et suite aux décisions de reprise en régie à l'issue des DSP arrivant à échéance avant le 31/12/2020, il convient d'ajuster le dimensionnement du Département Eau et Assainissement en charge de ces compétences, sans remise en cause du cadrage pluriannuel du budget de la régie et notamment du prix de l'eau.

I. Contexte

Après bientôt 2 ans d'exercice des compétences eau et assainissement par la Communauté Urbaine, il est proposé un bilan sur le fonctionnement des services et les ajustements en matière de personnel qui en découlent.

Un bilan a été présenté en bureau du 18 février 2019, qui avait notamment souligné le bon fonctionnement de la gouvernance (Conseil d'Exploitation, Comité de secteur, rôle des référents communaux), un nombre limité de réclamations au regard de l'ampleur du changement, mais avec cependant quelques difficultés concernant la charge de travail des services générant des risques dans le service rendu aux usagers et des risques psycho-sociaux au niveau des agents. A l'occasion de ce bureau, il avait été admis qu'un ajustement des effectifs pourrait être présenté en parallèle de la réflexion sur les retours en régie des DSP arrivant à échéance d'ici fin 2020.

Il convient préalablement de rappeler les enjeux de l'exercice de ces compétences par la communauté urbaine :

- améliorer la connaissance du patrimoine pour ajuster au mieux les besoins d'investissements, et ainsi alimenter la prospective financière,
- répondre à l'ensemble de nos obligations réglementaires en matière d'eau et surtout d'assainissement, tant par la bonne exploitation des ouvrages que par la capacité financière et humaine d'investissement,
- réaliser l'ensemble des travaux retenus dans le cadre de la contractualisation avec l'Agence de l'Eau afin de bénéficier des financements correspondants,
- conserver voire améliorer la qualité de prestation de la régie et la réactivité pour une satisfaction des usagers et des élus communaux,
- accompagner la politique volontariste de la collectivité en matière de réduction des pollutions par le suivi des pratiques à l'échelle des aménagements et constructions (suivi des conformités de raccordements, suivi de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, suivi des effluents non domestiques).

Les effectifs du Département Eau et Assainissement ont été arrêtés à 148 emplois au 1^{er} janvier 2018 dont 145 emplois permanents et 3 emplois temporaires (1 technicien Effluents Non Domestiques ; 1 emploi d'avenir animateur « La Bisontine » ; 1 emploi d'avenir automatique). Par ailleurs, suite aux principales difficultés rencontrées dans les premiers mois d'exercice des compétences, 2 renforts temporaires ont été actés : 1 chargé de gestion pour la cellule marché et 1 adjoint de gestion administrative pour les facturations de PFAC (Participation aux Financements de l'Assainissement Collectif). Ces deux renforts ont notamment permis de disposer dans un meilleur délai des marchés nécessaires au fonctionnement de la régie et des marchés de travaux et, par ailleurs de facturer 1 800 000 € de PFAC alors qu'aucune facturation n'avait pu être engagée au 1^{er} juillet 2018.

Il faut aussi noter dans le bilan RH, une difficulté accrue de recrutement sur différents postes, notamment des emplois d'agent de maintenance et des emplois de technicien. Ces vacances de poste ont bien évidemment impacté défavorablement le fonctionnement des services. Il est à craindre que ces difficultés de recrutement persistent au moins à moyen terme.

Afin de répondre aux enjeux précédemment cités, tout en restant dans le périmètre du 1^{er} janvier 2018, il apparaît nécessaire de :

- pérenniser l'emploi de technicien Effluents Non Domestiques (poste temporaire acté en 2018),
- pérenniser à hauteur d'1/2 poste, l'emploi d'adjoint de gestion administrative PFAC,
- pérenniser l'emploi de chargé de gestion marché, qui doit aussi permettre de dégager du temps dans ce service pour la prospective financière,
- pérenniser l'emploi d'animateur « La bisontine » sans lequel il n'est pas envisageable d'engager une communication sur le sujet à la hauteur des attentes exprimées par les élus,
- créer 2 emplois de techniciens travaux, du fait des ambitions de la contractualisation avec l'Agence de l'Eau, des besoins réglementaires et de la nécessité d'établir un PPI,
- calibrer un emploi de dessinateur en emploi de technicien (évolution des missions confiées et amélioration de l'attractivité du poste).

Au niveau du périmètre d'intervention, il faut noter que celui-ci a évolué en matière d'autorité organisatrice, puisque les communes précédemment dans les syndicats de la Haute-Loue et de Byans sur Doubs sont sorties de ces syndicats et la Communauté Urbaine assume désormais la programmation et le financement des investissements sur ces secteurs.

Trois des emplois cités ci-dessus sont actuellement financés. Pour les autres demandes, il faut noter par rapport à la prospective financière élaborée au moment du transfert de compétence, une dépense moindre en matière de RH d'environ 500 k€, qui permet tout à la fois de financer les demandes de création ou pérennisation d'emplois actuellement non financés (équivalent à 2,5 emplois estimés à 104 k€) et les postes actuellement non pourvus (et qui risquent de le rester).

Concernant les retours en régie, le tableau, ci-dessous, reprend les contrats de prestation et de DSP qui ont été ou seront repris en régie d'ici la fin 2020 et précise les charges de personnel affectées à ces contrats :

	DSP/Contrat prestation	Compétences	Échéance	Charge de personnel	Sous traitance
				2017	2017
Syndicat Grandfontaine-Montferrand-Velesmes	DSP	AEP	30/10/2018	73 830,00 €	55 088,00 €
Saône	DSP	EU Collecte	31/12/2018	24 440,00 €	8 362,00 €
SYTTEAU	Contrat prestation	EU Transport	31/03/2019	48 000,00 €	
Marchaux	DSP	EU	31/12/2019	28 594,00 €	15 058,00 €
Thise	DSP	EU Collecte	31/12/2019	15 194,00 €	19 157,00 €
Amagney	DSP	AEP	31/12/2019	16 757,00 €	24 631,00 €
Roche-lez-Beaupré	DSP	EU Collecte	22/01/2020	26 352,00 €	11 393,00 €
Eau Potable SPD'EAU	DSP	AEP	31/03/2020	140 283,00 €	53 667,00 €
SIA des Alaines	DSP	EU	31/12/2020	39 814,00 €	19 761,00 €
Total				413 264,00 €	207 117,00 €

En considérant qu'un tiers des sommes allouées à la sous-traitance correspond à la masse salariale, celle-ci, représente globalement environ 482 k€, ce qui, sur la base d'un coût moyen d'un emploi technique (B et C) représente 11,6 postes.

Les services ont estimé les besoins de personnel nécessaires à la reprise en régie à :

- 2 emplois de maçon égoutier
- 5 emplois pour l'exploitation réseau (1 chef d'équipe, un terrassier et 3 fontainiers)
- 1 automaticien
- 1,5 emploi de technicien pour les branchements
- 1 emploi de chargé de gestion pour la gestion de la facturation aux usagers
- 1 emploi pour la cellule conformité

Ces emplois, représentant une reprise de l'activité en régie, correspondent à une masse salariale estimée à 444 k€, légèrement inférieure (- 8%) à la masse salariale précédemment affectée par les délégataires.

Globalement, par rapport au dimensionnement adopté par le Conseil Communautaire pour 2018 (148 postes dont 3 temporaires), la demande comporte la pérennisation de 3 emplois et la création de 14 autres dont 11,5 affectés aux reprises en régie. Budgétairement, la prise en charge de ces emplois respecte la prospective financière élaborée à l'occasion des transferts de compétence et l'objectif de convergence tarifaire.

Les recrutements seront à lisser sur 2020 et le seront dans tous les cas au vu des difficultés de recrutement actuelles.

II. Evolution envisagée

Il est proposé de créer les emplois suivants à temps complet dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole :

- 2 emplois de technicien (technicien travaux - filière technique catégorie B), dont les missions principales sont d'assurer la maîtrise d'ouvrage et éventuellement la maîtrise d'œuvre des travaux d'eau et d'assainissement dont les missions seront :
 - réaliser des études pour l'élaboration du programme de travaux annuel et l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises,
 - assurer le suivi et la surveillance de travaux lors de la réalisation des projets,
 - suivre la maîtrise d'œuvre interne et externe,
 - représenter le Maître d'ouvrage sur les projets d'aménagement,
 - participer à l'élaboration des programmes pluriannuels de travaux,
 - participer aux réunions de coordination « Voirie ».
- 2 emplois d'adjoint technique (égoutiers maçons- filière technique catégorie C), dont les missions principales sont l'intervention sur les ouvrages de maçonnerie du réseau d'assainissement (et notamment les tampons de chaussée) et plus globalement l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement dont les missions seront :
 - le curage pompage du réseau d'assainissement et des ouvrages techniques,
 - faire remonter les désordres constatés sur le réseau,
 - garantir la sécurité des intervenants extérieurs au secteur réseau d'assainissement (collègues ou entreprises extérieures),
 - entretenir la maçonnerie,
 - astreinte réseau Assainissement.
- 1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe réseau eau - filière technique catégorie C), dont la mission principale est l'organisation du travail des équipes du réseau eau potable (plombier, fontainier et terrassier) dont les missions seront :
 - organiser ses équipes pour le suivi des travaux neufs ou de réhabilitation de canalisations sur un secteur défini. En lien avec le chef de secteur réseau eau, mener les enquêtes de riverains préalables aux travaux,
 - pratiquer l'entraide auprès des autres chefs d'équipe,
 - assurer la suppléance du chef d'atelier en cas d'absence.

- 3 emplois d'adjoint technique (plombiers-fontainiers - filière technique catégorie C) dont la mission principale est l'exploitation des réseaux d'eau dont les missions seront :
 - participer à l'entretien des équipements du service et à la recherche de fuite,
 - participer à toutes les tâches d'entretien du réseau et des branchements, au contrôle, à la vérification et à la maintenance des équipements du réseau d'eau potable et d'eau salée, à l'entretien et au renouvellement des compteurs,
 - participer aux travaux neufs, à la pose de conduites et des branchements et à tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau et du service,
 - participer à l'astreinte.
- 1 emploi d'adjoint technique (terrassier - filière technique catégorie C) pour le secteur exploitation du réseau d'eau, en charge des travaux de terrassement et de maçonnerie pour ce secteur dont les missions seront :
 - réaliser sur le réseau de distribution d'eau potable les terrassements nécessaires à la pose des conduites et des branchements, à leur entretien, à la suppression des fuites, à la mise à niveau des bouches à clé, à l'entretien des fontaines, d'une manière générale, à tous travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau et du service,
 - participer à l'astreinte.
- 1 emploi de technicien (technicien automaticien - filière technique catégorie B) en charge de la maintenance et du développement des équipements et installations en automatisme dont les missions seront :
 - réaliser la maintenance, la programmation et l'évolution des systèmes automatisés,
 - suivre les travaux de maintenance externalisés concernant essentiellement le renouvellement des automates obsolètes ou pannes critiques,
 - garantir les continuités de fonctionnement des process en lien avec les électriciens (internes ou privés),
 - développer les pupitres opérateurs hommes/machines (HMI),
 - assurer les formations des agents à l'utilisation des développements réalisés,
 - assister le prestataire externe ou interne (DSI) lors de la maintenance du système, global de supervision : serveurs de base des données, acquisition des données réseaux informatiques, logiciel de supervision,
 - développer les outils de supervision (PCVue) en lien avec son responsable de secteur.
- 1 emploi de technicien (technicien Effluents Non Domestiques - filière technique catégorie B), en charge du contrôle des rejets non domestiques sur le réseau d'assainissement et des relations avec les usagers concernés dont les missions seront :
 - recenser, contacter et rencontrer les représentants d'établissements professionnels,
 - planifier et commander les prélèvements d'effluents et leurs analyses aux prestataires extérieurs,
 - négocier si besoin avec le représentant d'établissement la mise en conformité de ses effluents,
 - rédiger et délivrer des arrêtés d'autorisation de déversement, établir des conventions de déversements,
- 1 emploi de technicien (technicien branchement - filière technique catégorie B) en charge de la relation avec les usagers dans le cadre de la réalisation des branchements d'eau et d'assainissement. dont les missions seront :
 - exécuter ses missions au bureau et sur le terrain, au contact des demandeurs pour l'étude technique et financière des branchements,
 - assurer la relation avec l'utilisateur du début à la fin du projet,
 - assurer le lien avec les autres services du Département Eau Assainissement et de la CUGBM, ainsi qu'avec les intervenants extérieurs (maîtres d'œuvre, entreprises...),
 - participer à l'astreinte Cadre du DEA.
- 1 emploi d'adjoint de gestion administrative - PFAC (adjoint administratif – filière administrative catégorie C) en charge de la facturation de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) et de l'avis sur les volets eau et assainissement dans le cadre des autorisations d'urbanisme, dont les missions seront :
 - assurer la gestion administrative et technique de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC),
 - assurer l'instruction de dossiers et autorisations d'urbanisme au titre de l'assainissement et de l'eau : permis de construire, de lotir, opération d'aménagement,
 - assurer le remplacement de l'adjoint de gestion des cellules techniques en cas de congés, notamment pour le secrétariat de la cellule « conformités ».

- 1 emploi d'animateur (animateur «La Bisontine » filière animation, catégorie B) en charge de la création et de la mise à jour des pages eau et assainissement du site web CUGBM, de la valorisation de l'usage de l'eau du robinet auprès des divers publics, de l'animation des diverses manifestations organisées par le DEA dont les missions seront :
 - promouvoir :
 - l'eau du robinet comme eau de boisson (peu coûteuse, de qualité, de proximité),
 - les éco-gestes pour aider les usagers à maîtriser leur consommation d'eau,
 - le rôle de l'assainissement (enjeu de dépollution, de préservation du milieu naturel...),
 - de bonnes pratiques individuelles en lien avec l'assainissement (« stop au tout à l'égout, utilisation de produits ménagers non nocifs...) en intervenant auprès des publics scolaires avec plus d'une centaine d'établissements scolaires, extra-scolaire dont les 13 maisons de quartier sur Besançon et auprès des abonnés et usagers,
 - participer à l'élaboration et à l'animation d'événements ponctuels (Journée mondiale de l'eau, Journée du Développement Durable, Fête bio et solidaire, les instants très éco au logis, les marchés des producteurs, etc.),
 - participer à l'élaboration et à l'animation de manifestations lors d'événements solidaires : les rendez-vous des épiceries solidaires, des banques alimentaires, des événements plus ponctuels tels que Vital été, les animations en pied d'immeubles, certains rendez-vous avec les associations.
- 1 emploi de rédacteur (chargé de gestion cellule commerciale - filière administrative catégorie B) en charge de la gestion des contrats d'eau et d'assainissement, de l'engagement des tournées de relève de compteurs, de la facturation et de la relation clientèle dont les missions seront :
 - saisir et analyser les données de la cellule commerciale et renseigner les indicateurs de la cellule,
 - participer à l'évolution des outils et des pratiques liée aux compteurs communicants,
 - gérer la facturation,
 - émettre les lettres de relance,
 - élaborer et suivre le planning mensuel des tournées,
 - émettre et suivre les annulations de facture et dégrèvements,
 - suivre les pénalités doublement de la redevance assainissement,
 - gérer les tournées des releveurs : préparation, chargement et déchargement des tournées, statistiques, prise de rendez-vous, contrôle et mise à jour des tournées terminées.
- 1 emploi d'agent de maîtrise (contrôleur de conformité - filière technique catégorie C) en charge du contrôle de conformité des branchements à l'assainissement collectif dont les missions seront :

Sous l'autorité du technicien branchements référent, l'agent est responsable de :

 - contrôler les raccordements neufs (obligatoires) et existants (« demandes de notaires»),
 - délivrer les certificats de conformité,
 - suivre le respect du délai réglementaire de raccordement des installations privatives sur le réseau d'assainissement,
 - suivre la mise en conformité des installations d'assainissement collectif,
 - réaliser les investigations à la demande de la cellule, du service, de la Direction,
 - suivre les branchements dans les zones d'assainissement séparatif,
 - suivre les installations privatives d'eaux pluviales,
 - contrôler la conformité des installations d'utilisation d'eau ne provenant pas du réseau public d'eau potable (puits, récupération d'eau pluviale,)
 - informatiser des informations recueillies : établissement de levés précis pour transmission au SIG, renseignement base de données.
- 1 emploi de rédacteur (chargé de gestion « marché public » - filière administrative, catégorie B), en charge de la partie administrative des marchés publics engagés par le DEA dont les missions seront :

Participer à la planification des marchés :

 - gérer et optimiser le calendrier des marchés tant en investissement qu'en fonctionnement,

Accompagner les services du DEA dans :

 - la définition de leurs besoins,

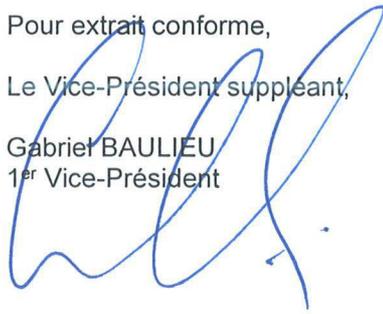
- le choix de la procédure de passation des marchés, et l'optimisation des critères,
 - le respect des contraintes administratives et juridiques,
- Assurer le volet administratif des marchés : de l'établissement des pièces administratives, jusqu'au passage en CAO :
- rédiger les pièces administratives,
 - participer à l'analyse des offres,
 - participer aux CAO.
- Recalibrage d'un emploi d'adjoint technique (dessinateur – filière technique catégorie C) en emploi de technicien (technicien - filière technique catégorie B) : évolution de l'emploi par la prise en main des « modèles » SIG eau et assainissement ainsi que des modélisations hydrauliques dont les missions seront :
- s'assurer de la cohérence du modèle SIG pour les réseaux d'eau et d'assainissement,
 - participer à l'administration de l'outil SIG, assister les utilisateurs dans leur usage et apporter un conseil sur l'organisation des données,
 - exploiter les modélisations de réseau,
 - s'assurer de la cohérence entre les résultats des modélisations réalisées et la réalité du terrain (déversement au milieu naturel et débordements notamment),
 - s'assurer de la cohérence globale vis-à-vis de la politique GMAO du DEA sur le patrimoine décrit dans le SIG,
 - être référent en matière de modélisation de réseaux,
 - discuter et valider les évolutions nécessaires des modèles SIG eau/assainissement avec la DSI pour garantir l'accès permanent à des données fiables pour tous les utilisateurs,
 - faire la synthèse des besoins d'évolutions des agents du DEA en termes de SIG et de GMAO,
 - gérer et mettre à jour les équipements du Département Eau et Assainissement,
 - réceptionner les plans de récolement numérisés et mettre à jour les plans du réseau d'eau ou d'assainissement.

Dans l'hypothèse où les emplois ne seraient pas pourvus par des fonctionnaires, des agents contractuels pourront être recrutés (en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevront une rémunération fixée en référence à un grade de leur cadre d'emploi, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 5 emplois de technicien (2 techniciens travaux, 1 technicien automatique, 1 technicien effluents non-domestiques, 1 technicien branchements) de la filière technique – catégorie B - grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein du Département Eau et Assainissement ;
- la création de 6 emplois d'adjoint technique (2 égoutiers-maçons, 3 plombiers-fontainiers, 1 terrassier) de la filière technique – catégorie C – grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe au sein du Département Eau et Assainissement ;
- la création de 2 emplois d'agent de maîtrise (1 chef d'équipe, 1 contrôleur de conformité) de la filière technique – catégorie C – grade de référence agent de maîtrise principal au sein du Département Eau et Assainissement ;
- la création de 2 emplois de rédacteur (2 chargés de gestion) de la filière administrative – catégorie B – grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe au sein du Département Eau et Assainissement ;
- La création d'un emploi d'adjoint administratif (1 adjoint de gestion administrative) de la filière administrative – catégorie C – grade de référence adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au sein du Département Eau et Assainissement ;
- la création d'un emploi d'animateur (1 animateur «La Bisontine») de la filière animation – catégorie B - grade de référence animateur principal de 1^{ère} classe au sein du Département Eau et Assainissement ;
- l'évolution d'un emploi d'adjoint technique, filière technique de catégorie C en emploi de technicien, filière technique de catégorie B au sein du Département Eau et Assainissement ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0